

## Descriptif du lieu et installations

Le Manège est un espace à vocation culturelle très polyvalent qui peut aussi bien se louer pour des événements culturels, spectacles, concerts, expositions, conférences, séminaires, soirées privées, mariages ou anniversaires. Les soirées « discothèque » ne sont pas acceptées.

La salle se situe au centre de la Maison Rochette, dans le Parc Brot à Onex, à 5 km du centre ville de Genève. Les transports publics en provenance directe du centre ville s'arrêtent à proximité.

Composé de trois niveaux ouverts, il offre une surface totale de 600 m<sup>2</sup> pouvant accueillir jusqu'à 350 personnes selon la configuration.

### ✚ Rez-de-chaussée (340 m<sup>2</sup>)

**le foyer** : équipé d'un bar illuminé de 7.20 m. de long, l'espace peut être aménagé de petites tables rondes et de petits fauteuils,

**la salle** : son sol modulables composé de 48 praticables (2 m x 1 m) escamotables, permet la création d'une scène, de gradins, d'une estrade ou d'un podium. La hauteur de chaque praticable peut varier de 15 cm à 1 m.

Mis à plat, cet espace peut recevoir de 120 à 140 personnes assises (avec ou sans scène) pour un repas. En configuration spectacle, le rez du Manège peut accueillir jusqu'à 130 places assises.

### ✚ Premier niveau (170 m<sup>2</sup>)

Située au-dessus du foyer, cette galerie est ouverte sur la salle principale du rez. Elle peut servir de balcon accueillant environ 10 places assises lors de spectacles ou permettre d'augmenter la capacité totale de la salle à 200 pour un repas réparti sur deux étages (moyennant la location de tables rondes).

### ✚ Le deuxième niveau (90 m<sup>2</sup>)

Ce bel espace en mezzanine sous le faîte toit, est utilisable comme salon VIP avec bar et canapés. Il n'est pas utilisable pour des repas.

### ✚ Mobilier à disposition

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| ✓ 27 tables rectangulaires, dim. 80 x 160 cm | ✓ 6 manges-debout (tables hautes) |
| ✓ 3 tables rondes, diamètre 160 cm           | ✓ 210 chaises                     |
| ✓ 8 petites tables rondes, diamètre 70 cm    | ✓ 19 tabourets                    |
| ✓ 16 petites tables rondes, diamètre 60 cm   | ✓ 30 petits fauteuils             |

La salle ne dispose ni de cuisine, ni de vaisselle.

Equipement à disposition : frigo, machine à glace, lave-vaisselle.

## Informations générales de location

### ✚ Jours et horaires de location

#### Manifestations culturelles :

mardi à samedi : de 08h00 à minuit  
dimanche : de 10h00 à minuit

#### Toute autre manifestation :

mardi, mercredi, jeudi : de 08H00 à 1H00  
vendredi, samedi : de 08H00 à 2H00  
dimanche : de 9h00 à minuit

Le Manège est proche d'habitations, il est donc impératif de respecter les horaires de fermeture et d'éviter toute nuisance sonore à l'extérieur de la salle après 22h00. Le régisseur ou le responsable technique se réservent le droit de prendre les mesures utiles pour veiller au respect du voisinage lors d'événements.

### ✚ Boissons, restauration, service traiteur



Sauf dérogation spécifique du Conseil administratif, et sous réserve des exceptions ci-après, **les locataires du Manège** ne peuvent en aucun cas gérer eux-mêmes le bar ou la restauration, ni apporter leurs repas ou leurs consommations. Seuls les traiteurs et restaurateurs partenaires sont habilités à travailler dans la salle (cf. liste à disposition au service bâtiments et locations).

Les locataires au bénéfice d'un contrat pour **manifestations culturelles ou caritatives organisées par des associations à but non lucratif**, peuvent déroger à cette impératif à condition de respecter la législation en matière de vente d'alcool.

**Les habitants, associations ou partis politiques onésiens** sont autorisés à apporter leurs repas ou leurs consommations, sous réserve des conditions suivantes :

- ✓ cette exception n'est accordée qu'une fois l'an par **personne, association ou parti politique**,
- ✓ **les habitants** ne peuvent bénéficier de cette possibilité que pour leur propre compte et uniquement à des fins privées. Aucun commerce ne peut être exercé (finance d'inscription, entrées payantes, vente de nourriture ou de boissons)
- ✓ la commercialisation du bar n'est possible que pour les **associations ou partis politique onésiens** sans but lucratif, qui veilleront à respecter la législation en matière de vente d'alcool.
- ✓ les déchets doivent être triés et débarrassés à la fin de l'événement. Le locataire doit rendre la salle rangée et libre de tout objet ou matériel.

### ✚ Publicité et communication

L'utilisation du logo  ou  est obligatoire sur tout le matériel de communication lors de manifestations publiques. Le SBEL tient à disposition des locataires les originaux.

### ✚ Réservation

- ✓ toute demande de location doit être faite auprès du Service bâtiments et locations (contact ci-après),
- ✓ les options non confirmées sont retirées sans préavis après un mois,
- ✓ la location devient ferme et définitive à la signature du contrat et versement de l'acompte (cf. règlement)

## Annulation

Après signature du contrat, toute annulation doit être reçue par le SBEL **par écrit**.

Si l'annulation intervient :

- ✓ plus de 45 jours ouvrables avant la date de la location, un montant de **Fr. 120.—** est perçu à titre de couverture des frais administratifs,
- ✓ entre 45 et 30 jours ouvrables avant la date de location, le 50% de la location est dû,
- ✓ entre 29 et 15 jours ouvrables avant la date de location, le 75% de la location est dû.

Passé ce délai le montant intégral est facturé.

## Tarifs

### Par jour de location

Catégorie		Tarifs mardi à jeudi	Tarifs vendredi à dimanche	Compris dans la location
<b>A</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ habitants, associations ou partis politiques onésiens</li> </ul>	<b>Fr. 750.—</b> + h. de personnel <sup>(1)</sup>	<b>Fr. 950.—</b> + h. de personnel <sup>(1)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les 3 niveaux</li> <li>• le mobilier décrit ci-dessus</li> <li>• le matériel décrit ci-dessus</li> <li>• le nettoyage de la salle (forfait 6 heures)<sup>(2)</sup></li> <li>• l'électricité et le chauffage</li> </ul>
<b>B</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ manifestations caritatives d'associations à but non lucratif</li> <li>✓ manifestations culturelles publiques</li> </ul>	<b>Fr. 500.—</b> + h. de personnel <sup>(1)</sup>		
<b>C</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ toute autre manifestation</li> </ul>	<b>Fr. 1500.—</b> + h. de personnel <sup>(1)</sup>	<b>Fr. 1900.—</b> + h. de personnel <sup>(1)</sup>	
<b>D</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ forfait un jour</li> </ul>	<b>Fr. 4'200.—</b>	<b>Fr. 5'200.—</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les 3 niveaux</li> <li>• forfait de 30 heures de personnel (manutention, régisseur, régisseur technique...)</li> <li>• le mobilier décrit ci-dessus</li> <li>• le matériel décrit ci-dessus</li> <li>• le matériel technique professionnel de la salle<sup>(3)</sup></li> <li>• le nettoyage de la salle et des loges (soit max 8 heures)</li> <li>• l'électricité et le chauffage</li> </ul>

(1) présence obligatoire durant toute la préparation et la manifestation

(2) les locataires de la cat. A doivent rendre la salle libre de tout objet ou meuble, les déchets doivent être évacués

(3) ne peut être installé et utilisé que par le personnel technique de la salle

	<i>ma/me/jeu</i>	<i>ven/sa/di</i>
<b>✚ Jour de préparation max.8h (montage/démontage/répétitions)</b>		
✓ Catégorie A	Fr. 400.-	Fr. 500.-
✓ Catégorie B	Fr. 350.-	Fr. 350.-
✓ Catégorie C ou D	Fr. 800.-	Fr. 1'000.-
✓ Heure supplémentaire de location en dehors des horaires standard	Fr. 200.-	Fr. 250.-

#### ✚ Heures de personnel (tarif horaire)

✓ Régisseur de la salle	Fr. 55.-
✓ Personnel technique (installation, éclairages, son)	Fr. 65.-
✓ Manutention et service	Fr. 40.-

#### ✚ Nettoyage

*Tous les jours*

✓ Heure supplémentaire de nettoyage (au delà du forfait inclus)	Fr. 55.-
---	----------

#### ✚ Matériel

✓ Vidéo-projecteur LCD avec écran	Fr. 200.-
✓ Ecran seul	Fr. 100.-
✓ Tapis de danse	Fr. 200.-
✓ Conception, réalisation techniques spécifiques	tarifs selon devis
✓ Location de matériel technique	tarifs selon devis

#### ✚ Demandes supplémentaires

Toutes les demandes en équipement technique spécifique ou en personnel divers doivent parvenir au Service bâtiments et locations au plus tard **4 semaines avant la date de location**. Passé ce délai, la faisabilité n'est pas garantie. Un devis spécifique est établi.

#### ✚ Facture finale

Une facture finale, comprenant le solde de la location, les frais de personnel et les éventuels frais supplémentaires, est établie après la manifestation sur la base du « **bilan de manifestation** » du régisseur, contresigné par le locataire.

## Contacts

### + Visites & coordination

La salle se visite sur rendez-vous avec un régisseur, le **mardi** ou le **jeudi**.

#### *Adresse postale :*

Ville d'Onex  
Le Manège (SBEL)  
27, chemin Charles Borgeaud  
1213 ONEX - GENEVE

#### *Administration et contact :*

Service bâtiment et locations  
5, chemin Gustave-Rochette  
1213 ONEX - GENEVE

tél. : + 41 (0) 22 879 59 49  
fax : + 41 (0) 22 879 59 65  
e-mail : [lemanege@onex.ch](mailto:lemanege@onex.ch)

*Régisseur* : Cédric Maye

tél. : + 41 (0) 76 377 86 91  
e-mail : [c.maye@onex.ch](mailto:c.maye@onex.ch)

*Assisté de* : Baptiste Varcher

tél. : + 41 (0) 79 849 10 96  
e-mail : [b.varcher@onex.ch](mailto:b.varcher@onex.ch)